

Désignation provisoire des membres représentant les collectivités au conseil médical en formation plénière pour les collectivités et établissements publics affiliés

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 21 avril deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assisclle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 08 avril 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. NIFOSI Christian, M. REMEDI Bernard,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAN Jacques, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

Représentés ayant donné pouvoir

M. OLIVE Robert à M. Robert GARRABÉ

M. BILLES Jean-Paul à M. PORTEIX Yves

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

Conseil d'Administration du 21 avril 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.452-38,

Vu le décret 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de désigner provisoirement les membres titulaires et suppléants, représentants de la collectivité ou de l'établissement public affiliés au centre de gestion, appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical,

Considérant que les représentants de la collectivité ou de l'établissement public affiliés au centre de gestion, appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion, par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion.

Après avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Désigner** les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
1-Christian NIFOSI	1-1 Robert OLIVE
	1-2 Guy CALVET
2-Antoine TAHOCES	2-1 Aude VIVES
	2-2 Roger FERRER

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260421-DE-350-21042026-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

PERPIGNAN, le 21 avril 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRABE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Site = nkunt = 23.04.26

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260421-DE-350-21042026-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

350_DE 21042026

P3/3